

Candidature programme T.E.T.E / Programme d'actions complémentaires

Th.	Réf actions PCAET	Réf actions CLS	Intitulé action complémentaire	Description de l'action	Financement / portage / partenaires
Cadre de vie, aménagement et santé	1.1.4, 1.3.6 et 3.1.2	2.2.2, 2.4.1 et 2.5.1.4	Proposer des zones de calmes et de ressourcement (CAE)	- En lien avec les communes et sur les sites communautaires, créer des espaces végétalisés ouverts à l'écart des zones de bruit et adaptés au repos	Portage : Communes et CCARM Financement : Communes et CCARM, Etat, Région Grand Est (si dispositif), LEADER Partenaires : PNRA
	1.1.4 et 1.3.6	2.4.1	Aménager des aires de jeux favorables à la santé (CAE)	- En lien avec les communes et sur les sites communautaires, créer une ou des aires de jeux équipées de mobiliers incitant aux jeux et au sport	Portage : Communes et CCARM Financement : Communes et CCARM, Etat, Région Grand Est (si dispositif), LEADER Partenaires : PNRA
	1.1.4 et 1.3.6	3.1.1 et 2.5.1.4	Adapter au changement climatique l'aménagement du territoire (partie réglementaire PLU et partie aménagement/travaux) (CAE)	En lien avec l'action PCAET dédiée et les communes du territoire, mieux intégrer certains déterminants de santé et d'adaptation au changement climatique dans les choix d'aménagement du territoire (planification et opérations d'aménagement) et de gestion des espaces	Portage : Communes et CCARM Financement : à évaluer. Travail technique essentiellement Partenaires : Communes, DDT Ardennes, PNRA, SCoT Nord-Ardennes
	1.3.6, 4.1.2, 6.1.2 et 7.3.3	2.5.2.1	Promouvoir et accompagner les pratiques vertueuses agricoles et industrielles qui protègent les milieux (CAE)	- Communiquer sur les pratiques des acteurs privés ; - Sensibiliser les acteurs privés et utiliser les bons exemples - Evaluer une aide technique sur ce domaine	Portage : CCARM Financement : CCARM, LEADER Partenaires : Etat, AERM, PNRA, CCI, CMA, CA
Face aux polluants	1.3.5	2.2.1	Participer à la surveillance et l'alerte des habitants aux émission de pollens en mettant en place des « <i>pollinariums sentinelles</i> » (CAE& ECI)	- En lien avec les communes du territoire, planter des jardins où sont plantées les principales espèces allergisantes des environs et alerter des émissions de pollens. Cette action pourra comprendre l'écoconception et la réutilisation de matériaux ou mobiliers.	Portage : Communes et CCARM Financement : Communes et CCARM avec Etat, LEADER Partenaires : DDT, PNRA, associations
	1.3.5	2.5.1.1 et 2.5.1.2	Sensibiliser au « son » (CAE)	- Communiquer sur les bons comportements pour réduire l'exposition individuelle aux ondes liées à l'usage des téléphones mobiles. - Sensibiliser les jeunes sur les risques liés à l'écoute de musique forte via des ateliers en site scolaire voire une cellule commerciale disponible.	Portage : CCARM (voire avec Communes) Financement : CCARM, LEADER Partenaires : Etat, Communes, Associations, établissements scolaires, PNRA, CISARM
	1.3.4 et 7.3.4	2.1.1, 2.2.2, 2.4.2 et 2.5.2.1	État des lieux des enjeux « santé environnement » dans les crèches (CAE)	- Connaissance de la qualité de l'air et des espaces ainsi que de l'impact des activités menées au sein des crèches ; - Mener des activités autour de nature et de la biodiversité pour une sensibilisation des enfants/parents.	Portage : CCARM Financement : néant (CAF ?) Partenaires : CAF
	1.3.5 et 7.3.4	2.2.2, 2.4.2 et 2.5.2.1	Charte villes et territoires engagés sans perturbateurs endocriniens (CAE)	En cohérence avec l'action communautaire en cours : - Contacter le RES (Réseau Environnement Santé) pour annoncer l'intérêt et faisabilité de déploiement ; - Informer les communes de l'initiative ; - Promouvoir l'initiative et les actions liées par un programme d'actions dédié si validation du principe.	Portage : Communes et CCARM Financement : à évaluer Voir frais adhésion et licence ou accompagnement Partenaires : ARS, Etat, Communes, PNRA, établissements scolaires, Réseau Environnement Santé
Biodiversité et santé	3.1.2	2.2.3	Lutter contre les espèces invasives (CAE)	En lien avec les communes et le PNRA, pérenniser l'action contre le frelon asiatique et développer d'autres actions sur les espèces végétales et animales invasives implantées ou qui pourraient l'être sur le territoire : conférence, exposition, dispositifs de protection (pièges, bonnes pratiques etc.). Cette action comprend l'action sur certaines espèces végétales ou animales qui croissent avec le bouleversement climatique et qui menacent les équilibres naturels.	Portage : CCARM Financement : CCARM Partenaires : Etat, ARS, ANSES, Communes, GDSA, PNRA, ONF, FREDON France

	3.1.2	2.1.1, 2.2.1, 2.2.2 et 2.4.2	Sensibiliser aux enjeux de santé en lien avec l'environnement (CAE)	Pour contribuer à diminuer l'autosolisme et pousser aux bons gestes : - Informer sur l'état de l'environnement et les bons gestes à adopter pour sa santé et celle des écosystèmes. Possibles temps d'échanges hors les murs au sein d'une cellule commerciale disponible par exemple ; - Promouvoir des comportements ou des styles de vie sains des habitants (activité physique, mobilité active, non-sédentarité et alimentation saine et durable, lutte contre l'isolement) ainsi qu'aux entreprises locales.	Portage : CCARM Financement : CCARM, LEADER, Etat Partenaires : ARS, DDT 08, PNRA, CISARM
	3.1.2	2.5.1.1 et 2.5.2.1	Améliorer la connaissance et prévenir les risques sanitaires liés aux déséquilibres des écosystèmes (CAE)	En lien avec l'élaboration du PICS, intégrer une information aux institutionnels voire au public (cf. ci-dessus) sur l'impact du changement climatique sur le milieu et la sécurité sanitaire et matérielle.	Portage : CCARM Financement : CCARM (frais communication) Partenaires : Etat, ARS, DDT 08, EPAMA, PNRA, REARM, CISARM
Eco-gestes et santé	4.1.2	2.5.2.1	Promouvoir le réemploi et l'écoconception par les acteurs privés et les administrations et auprès de la population (ECi)	- Communiquer sur le réemploi et ses avantages ; - Inciter l'usage du réemploi dans les structures de tourisme et événementielles ; - Structurer une filière locale sur la base du tissu économique existant sur cette filière ; - Favoriser l'écoconception des produits et des services locaux.	Portage : CCARM Financement : CCARM (frais communication), Etat et agences (Fonds Vert-ADEME-ingénierie), LEADER Partenaires : Etat, Région Grand Est, Communes, Chambres consulaires, tissu associatif, entreprises de réemploi
	1.3.6, 2.3.1 et 4.1.2	2.5.2.5	Faire des Maisons France Services des espaces de partage de biens (ECi)	- Communication relayée par les FS sur les avantages du réemploi ; - Intégrer les FS à la structuration de la filière de réemploi pour elles-mêmes et les usagers ; - Initier des initiatives de partage de biens dans les FS ; - Créer du lien social et réduire les distances entre les personnes et un bien nécessaire.	Portage : CCARM Financement : CCARM, communes, Etat, LEADER Partenaires : Etat, Région Grand Est, Communes, Centres sociaux, tissu associatif, entreprises de réemploi, Valodea
	3.1.5	2.4.1, 2.4.2 et 2.5.1.1	Inciter à la consommation de l'eau du robinet ou « de table » (ECi & CAE)	En lien avec le REARM : - promouvoir la consommation d'une eau locale de qualité ainsi que les investissements du REAM dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; - sensibiliser sur l'évitement de déchets plastiques.	Portage : CCARM et REARM Financement : CCARM et REARM (frais de communication) Partenaires : Etat, ARS, AERM, PNRA
	7.3.1, 7.3.2 et 7.3.3	2.4.1, 2.5.1.1 et 2.5.2.1	Déployer des outils éducatifs (ECi & CAE)	En lien avec les communes : - installation de « nudges » et de dispositifs publicitaires pour inciter à la collecte de déchets en particulier de mégots de cigarettes ; - sensibiliser sur la pollution induite, l'impact pour la santé et la production de déchets	Portage : CCARM voire communes et entreprises Financement : CCARM, communes, et autres partenaires (PNRA ?) Partenaires : Etat, DDT 08, (communes), établissements scolaires, PNRA
(CAE) = Climat Air Energie (ECi) = Economie circulaire CISARM = Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse REARM = Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement Th. = Thème					

Actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Action 1.1.4 : Renforcer l'attractivité de l'habitat des centres bourgs

Action 1.3.1 : Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme

Action 1.3.4 : Œuvrer pour des soins de proximité

Action 1.3.5 : Œuvrer pour la qualité de l'air intérieur et extérieure

Action 1.3.6 : Encourager l'évolution des formes urbaines et les initiatives de non mobilité

Action 2.3.1 : Lutter contre l'autosolisme

Action 3.1.2 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité

Action 4.1.2 : Soutenir le développement des filières de l'économie circulaire

Action 6.1.2 : Déployer des panneaux photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars

Action 7.3.1 : Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement

Action 7.3.2 : Encourager la valorisation des biodéchets du territoire

Action 7.3.3 : Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel

Action 7.3.4 : Sensibilisation du public et des agents au sein des Sites Multi-accueils de la Communauté

Actions du Contrat Local de Santé 2 (CLS 2)

Action 2-1-1 : Promouvoir et soutenir la mise en place du dispositif Intair'agir auprès des professionnels de santé et de la population

Action 2.2.1 : Sensibiliser la population aux enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air extérieur et promouvoir les dispositifs de gestion existants

Action 2.2.2 : Développement du projet FEES sur le territoire

Action 2.2.3 : Actions de sensibilisation aux maladies transmises par les tiques via le programme CITIQUE

Action 2-4-1 : Développer le sport santé sur le territoire et, notamment, le dispositif régional Prescri'mouv

Action 2.4.2 : Mise en place du dispositif Nutrition et Sensorialité (NUT&S)

Action 2.5.1.1 : Développement d'actions en santé pour les jeunes de 16-25 ans

Action 2.5.1.2 : Mise en place du forum santé collégien

Action 2.5.1.4 : Soutien à la mise en place d'hébergements inclusifs et partagés pour les jeunes adultes porteurs de trouble du spectre autistique

Action 2.5.2.1 : Renforcer les actions de prévention des cancers

Action 2.5.2.5 : Action de soutien aux personnes isolées

Le plan prévisionnel est établi pour la durée complète du programme soit 4 ans.

Volet Chargé de mission					
Postes de dépenses	Budget estimatif	Ressources attendues	Etat	Montant HT	%
Chargé de mission coordination du programme T.E.T.E 100% (1)	176 000,00	ADEME (2)	<i>Espéré</i>	100 000,00	56
Equipements pour le poste	10 000,00	Autofinancement (3)	---	86 000,00	44
<i>Total</i>	186 000,00	<i>Total</i>	---	186 000,00	100
(1) 44 000 € / an (brut chargé) soit sur 4 ans 176 000,00 €					
(2) Aide escomptée de 90 000 € pour 3 ans par l’ADEME pour le poste et 10 000 € pour les équipements dédiés au chargé de mission.					
(3) Environ 86 000 € de reste à charge selon ADEME					

Volet Conseiller T.E.T.E					
Postes de dépenses	Budget estimatif	Ressources attendues	Etat	Montant HT	%
Conseiller T.E.T.E (prestation)	50 000,00	ADEME (1)	<i>Espéré</i>	35 000,00	70
---	---	Autofinancement (2)	---	15 000,00	30
<i>Total</i>	50 000,00	<i>Total</i>	---	50 000,00	100
(1) Aide escomptée de 70% par l’ADEME					
(2) Reste à charge de l'EPCI 30% soit environ 15 000 € de reste à charge selon ADEME					

Volet Ressources Humaines	Budget estimatif
TOTAL VOLET RH	236 000,00 € sur 4 ans
<i>Total reste à charge CCARM</i>	<i>101 000,00 € sur 4 ans</i>

Volet Actions CAE et ECI					
Postes de dépenses	Budget estimatif (TTC)	Ressources attendues	Etat	Montant HT	%
Plan d’actions spécifique T.E.T.E (1)	125 000,00	ADEME (2)	<i>Espéré</i>	10 000,00	---
Plan de formation élus/agents	10 000,00	Autres financeurs (3)	---	Non estimé	---
Sensibilisation agents/élus	5 000,00	Autofinancement (4)	---	140 000,00	---
Plan de communication global du programme T.E.T.E	10 000,00	---	---	---	---
<i>Total</i>	150 000,00	<i>Total</i>	---	150 000,00	---
(1) Le montant de 125 000,00 TTC comprend des dépenses d’investissements comme la création, au minimum, d’un jardin d’observation des pollens (15 000,00 € TTC) et des dépenses de fonctionnement comme une communication spécifique par les projets du programme d’actions complémentaires de 22 300,00 HT soit 26 760 € TTC. Indiquées dans les projets de fiches actions, les dépenses ne comprennent pas celles dédiées à la formation élus/agents définies par ailleurs.					
(2) Escompté une aide dédiée à la communication dans le cadre du recrutement du chargé de mission soit 10 000,00 €.					
Il n'est pas estimé d'autres aides financières de l'ADEME pour ce volet.					
(3) Il pourra être appelé notamment le Fonds Vert / ADEME / DETR / DSIL Région Grand Est / Agence de l'Eau.					

La **demande de subvention** de la Communauté de Communes, **pour le chargé de mission** s’établira, auprès de l’ADEME, à 110 000 €, plafond maximum (90 000 € pour le poste et 20 000 € pour les frais d’équipement et de communication (cf. volet actions CAE et ECI).

La **demande de subvention** de la Communauté de Communes, **pour le Conseiller T.E.T.E** s’établira, auprès de l’ADEME, à 35 000 €, soit 70%.